



Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Vendredi 20 mars 2026 à 19h

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président : M. XXX
Conseillère,
conseillers : Mme XXX
M. XXX

Secrétaire et
caissière : Mme XXX
Excusés : Mmes XXX, XXX
MM. XXX, XXX, XXX, XXX et XXX

Ayants-droits : 21 personnes
Scrutateur : M. XXX

Ordre du jour

1. Dossier Epinettes
2. Informations du Conseil
3. Divers et imprévus

A 19h00, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à MM. XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 7 du 20 février 2026, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

M. XXX est proposé comme scrutateur et l'assemblée confirme sa nomination.

1. Dossier Epinettes

En raison de la procédure en cours, ce point figure uniquement dans la version papier du procès-verbal consultable au secrétariat.

Le Président remercie l'assemblée.

2. Informations du Conseil

Le prochain événement sera l'Assemblée de printemps suivie d'un repas le 31 mai. La forme n'est pas encore connue.

3. Divers et imprévus

M. XXX vient pour la première fois dans la salle de Bourgeoisie et la trouve très bien aménagée.

La parole n'étant plus demandée, M. XXX invite les participants à partager une agape et clôt l'Assemblée à 19h45.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles
Le président, La secrétaire,

XXX

XXX